

Courtenay

Par décret du Premier ministre

Le "Z" de Rozoy officialisé

Voilà une nouvelle toute fraîche, puisque parue dans le Journal Officiel du 19 mars : par décret «portant changement du nom d'une commune, le Premier ministre, sur le rapport de la ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités territoriales, vu le Code général des collectivités territoriales (...), vu la délibération du conseil municipal de la commune de Rosoy-le-Vieil du 18 septembre 2006; vu la délibération du Conseil général du département du Loiret du 13 juillet 2007; le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu, décrète : la commune de Rosoy-le-Vieil prend le nom de Rozoy-le-Vieil.

Ouf! Voilà qui met fin à une croisade administrative de longue haleine et tout à fait ubuesque. Le fait est que, pour les services de l'Etat, depuis plus de 10 ans, Rozoy-le-Vieil n'existait pas. Seul Rosoy-le-Vieil existait. Et si la commune s'accrochait à son «Z», elle était comme qui dirait hors la loi, et à deux doigts de se le faire totalement confisquer.

Un problème informatique

Rappel des faits. Il y a plus de dix ans, c'est avec la généralisation de l'outil informatique que le nom de Rosoy, avec un «S», est apparu, et pas n'importe où : dans les tableaux de population de l'INSEE!

Le maire de l'époque, Jeanine



La fin d'une polémique qui n'avait pas lieu d'être

Goujon, n'avait pas pris la chose à la légère, craignant qu'à force de banalisation de cette orthographe, le «S» ne prenne le dessus sur le «Z». Et le fait est qu'en raison de la référence très sérieuse qu'est l'INSEE, les notaires ont été de plus en plus nombreux à écrire Rosoy et non plus Rozoy.

De même, qu'on n'écrit pas «Sorro» mais «Zorro», on écrit «Rozoy», les élus de la commune n'en ont jamais démordu. Il ne s'agissait pas de garder le

«Z» pour une raison esthétique ou simplement patrimoniale, mais avant tout parce que si Rozoy devenait Rosoy, tous les actes administratifs de la commune (naissances, mariages, ventes, etc.) devenaient obsolètes.

Prouver en «Z»

Pour faire admettre son bon droit, la commune de Rozoy-le-Vieil a dû trouver des preuves.

Un premier dossier ayant été rejeté par le Conseil d'Etat, et le «Z» refusé comme orthographe légitime, c'est un document officiel de 1691, un acte de tribunal dégotté aux archives d'Orléans, et où Rozoy a son «Z», qui a fait la différence.

Fin de la bataille, le petit village peut désormais dormir tranquillement... ZZZ...ZZZ... ZZZ... et déclamer fièrement : «Quels zont zes zerpents qui ziffient zur nos têtes»!